



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4013

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin - Villeurbanne**

objet : **Etudes de dangers des systèmes d'endiguement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4013**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Etudes de dangers des systèmes d'endiguement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2018-3103 du 5 novembre 2018, la Métropole de Lyon a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme totale P21 Eaux pluviales et ruissellement, pour un montant de 540 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal concernant les prestations relatives à la réalisation de l'étude de dangers pour les systèmes d'endiguement sur les Communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin.

Par ailleurs, le Conseil métropolitain a également approuvé la convention de groupement de commandes entre la Métropole et la Direction interdépartementale des routes centre est (DIR CE). Par cette convention, la Métropole et la DIR CE assurent, en commun, la maîtrise d'ouvrage, les études de dangers et l'élaboration des dossiers d'autorisation pour leur système d'endiguement. La Métropole a été désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. Les coûts des prestations communes sont répartis au prorata des linéaires de digues.

II - Description des études

L'étude de dangers sera réalisée par le bureau d'études désigné par appel d'offres dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande. Sur la base du bordereau des prix du bureau d'études retenu par la commission d'appels d'offres (CAO), le montant total des prestations à réaliser a dû être réévalué et s'élèvera à 353 900 € TTC pour la part des études relatives à la Métropole.

Par ailleurs, compte tenu de la technicité de cette étude, il a été décidé de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Le montant de ce marché de prestations intellectuelles s'élève à 22 900 € TTC.

Enfin, des prestations préliminaires seront réalisées, dans le cadre d'accord-cadre à bons de commande, pour mener à bien cette étude de dangers. Après les 1^{ères} investigations, ces prestations ont été réévaluées. Elles sont maintenant estimées à 331 200 € TTC et concernent :

- un inventaire faune et flore avant les travaux de débroussaillage,
- des travaux de débroussaillage pour permettre le diagnostic visuel des ouvrages,
- des études géotechniques et géophysiques pour connaître le comportement de l'ouvrage en termes de stabilité,
- des études topographiques et bathymétriques complémentaires,
- un diagnostic structurel des ouvrages d'art pour connaître leur comportement en termes de stabilité.

III - Coût financier

Le montant total des prestations préliminaires et de réalisation de l'étude de dangers s'élève à 708 000 € TTC au budget principal, soit un coût supplémentaire d'études estimé à 168 000 € TTC.

Ces prestations seront réalisées entre 2019 et 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les prestations relatives à la réalisation de l'étude de dangers pour les systèmes d'endiguement sur les Communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement, pour un montant de 168 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 114 000 € TTC en 2020,
- 54 000 € TTC en 2021,

sur l'opération n° 0P21O7203.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 708 000 € TTC en dépenses en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 540 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.